



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE



PRESIDENCE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Papeete, le vendredi 20 décembre 2013

INFORMATION MEDIAS

Avance de trésorerie : l'Etat et la Polynésie française ont signé les documents permettant le versement dans les tout prochains jours de 5 milliards Fcfp

Ce vendredi 20 décembre, le Haut-Commissaire de la République, Monsieur Lionel BEFFRE, et le Président de la Polynésie française, Monsieur Gaston FLOSSE, ont signé dans la salle du conseil des ministres en présence des membres du gouvernement, la convention relative à l'avance de trésorerie ainsi qu'un protocole d'accord sur l'examen conjoint du « pacte de croissance » présenté, en juillet 2013, par la Polynésie française.

La signature de ces deux documents permettra, grâce au vote de la loi de finances rectificative pour 2013, le versement dans les tout prochains jours du montant total de l'avance de trésorerie de 5 Milliards Fcfp.

Cette signature découle, d'une part, de la décision du gouvernement d'accorder, à la fin du mois d'octobre, une suite favorable à la demande d'avance de trésorerie formulée par le Pays, et, d'autre part, de la visite officielle du Ministre des Outre-mer, Monsieur Victorin LUREL, du 27 au 29 novembre 2013, qui avait annoncé, au cours de son intervention devant les membres de l'Assemblée de Polynésie française, vouloir examiner, conjointement avec le Pays, le projet de « pacte de croissance ».

La convention d'avance de trésorerie prévoit le remboursement à un rythme mensuel entre le 30 juin 2014 et le 31 décembre 2015, et à un taux de 2,25%. Le Pays s'engage à employer cette avance, en priorité, pour honorer ses échéances à l'égard des entreprises et artisans du territoire, lesquels verront donc leur situation financière s'améliorer significativement. En outre, le Pays s'est engagé à faire usage de l'avance en direction du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) et du Fonds d'amortissement de la dette sociale (FADES). Un comité paritaire de suivi est mis en place, il sera co-présidé par le Président de la Polynésie française et le Haut-Commissaire.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou yves.haupt@presidence.pf
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr www.presidence.pf



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE



PRESIDENCE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Le deuxième document signé, ce jour, précise le cadre des discussions sur la stratégie de redressement et de croissance de la Polynésie française. Ce protocole a été établi dans le respect des préoccupations exprimées par le Pays lors de la venue du Ministre des Outre-mer. Ce texte est fondé sur la confiance mutuelle : les travaux d'un comité paritaire permettront d'élaborer un diagnostic partagé et d'envisager les engagements réciproques de l'Etat et du Pays dans le cadre de la mise en œuvre du « pacte de croissance ».

Au total, la signature de ces deux documents, comme le renouvellement des dispositifs contractuels financiers officialisé lors de la venue du Ministre des Outre-mer, illustrent la qualité du partenariat, équilibré et soutenu, entre l'Etat et la Polynésie française. L'Etat entend ainsi marquer son soutien au redressement de la Polynésie française dans les années à venir, au service des Polynésiennes et des Polynésiens.

-O-O-O-O-O-

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou yves.hauptert@presidence.pf
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr www.presidence.pf